



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée

Question écrite n° 89261

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur les externalisations. Afin de disposer d'équipements opérationnels notamment aéronautiques, le ministère de la défense procède à des achats d'heures de vol auprès de sociétés privées telles qu'ICS, Hélicoptères de France... Or ces sociétés ne sont que des affréteurs sans avion et font appel à d'autres sociétés, pour la grande majorité étrangères, afin de disposer du matériel nécessaire (avions ou hélicoptères). Face à ce dispositif il lui demande de justifier le recours à l'externalisation pour accomplir la fonction d'affréteur et le choix de faire appel à des sociétés n'ayant pas d'appareil en propre.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89261

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7343

Question retirée le : 20 octobre 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)